



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 31 Mai 2018

20 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 31 mai 2018 à 20 heures 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I - Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal du 12 avril 2018

Délibérations

1. Convention Pour la Réalisation de Travaux de Génie Civil en Coordination 645-2017
2. Convention Organisation Dissimulation des Réseaux de Télécommunication 645-2017
3. Convention d'Edition Bulletin Municipal - Fin 2018
4. Travaux Menuiserie Salle des Fêtes
5. Création ou Modification de Poste d'Adjoint Technique
6. Adhésion au Service RGPP du Syndicat A.GE.DI et Nomination d'un Délégué

Décisions

N° 2018-11, 2018-12,

Divers

1. Maitrise d'œuvre voirie sur 3 ans
2. Travaux Fauchage des Accotements
3. Travaux au Monument aux Morts
4. Bilan agronomique et Environnemental des boues de la Station LA GRANGE DAVID
5. Programme Prévisionnel D'épandage Année 2018 – Station Epuration ARJO WIGGINS (avril 2018)

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame ALEXANDRE Jacqueline, Madame SELLIER Anne, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Madame BEGAULT Laura, Monsieur DESPINS Noël, Madame CHANTELOUP Karine, Monsieur MERCERON Jean-Paul, Monsieur HENRY Damien, Monsieur COUTY Arnaud, Monsieur NIVAULT Michel, Madame MESNIL Marie, Monsieur PEDRONO Sébastien

Conseil au complet.

Secrétaire de Séance : Madame BEGAULT Laura.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

II - Délibération du Conseil Municipal

DE_2018_032 CONVENTION RÉALISATION TRAVAUX GÉNIE CIVIL EN COORDINATION 645 -2017

Vu le projet d'effacement des réseaux sur la rue du Commerce, partie Sud du 1 au 7 – Rue de l'Eglise,
Vu la proposition de convention pour la réalisation de travaux en génie civil en coordination sur la rue du Commerce du n°1 au 7 : R.D n° 4 – Rue de l'Eglise - (référence : 645-2017) présentée par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire,

Monsieur le Maire :

Dans le cadre du programme « effacements des réseaux », présente une convention pour la réalisation de travaux de génie Civil en coordination sur la zone géographique : rue du commerce du n° 1 au 7 : RD n° 4 – Rue de l'Eglise, dressée par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

Sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/05/2018,
de la réception le 31/05/2018 - Et de l'affichage le 31/05/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180531-DE_2018_032-DE

DE_2018_033 : CONVENTION ORGANISATION MAITRISE OUVRAGE POUR LA DISSIMULATION RESEAUX TELECOMMUNICATIONS 645-2017

Vu le projet d'effacement des réseaux sur la rue du Commerce, partie Sud du 1 au 7 - Rue de l'Eglise,

Vu la proposition de convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la dissimulation des réseaux de télécommunications (référence : 645-2017) présentée par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire,

Monsieur le Maire :

Dans le cadre du programme « effacements des réseaux », présente une convention d'organisation de la Maîtrise d'ouvrage pour la dissimulation des réseaux de télécommunications sur la zone géographique : rue du commerce du n° 1 au 7 : RD n° 4 - Rue de l'Eglise, dressée par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

Sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/05/2018,
de la réception le 31/05/2018 - Et de l'affichage le 31/05/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180531-DE_2018_033-DE

DE_2018_034 : CONVENTION EDITION BULLETIN MUNICIPAL FIN 2018

Monsieur le Maire

- Indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'étudier l'élaboration du bulletin municipal 2018-2019,
- Fait part de la proposition de la Sarl Idéo Point Com – Renaudais Espace Entreprises – 5.rue du Four Brulé à 37110 Château-Renault, sur l'élaboration, la confection et l'édition du bulletin avec participation de la collectivité,
- Propose de retenir cette entreprise pour la réalisation du bulletin de la fin de l'année 2018,
- Sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette offre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 / Emet un avis favorable à cette proposition, confie l'élaboration et la confection du bulletin municipal 2018 à la Sarl Idéo Point Com, évoquée ci-dessus,

2 / Autorise Monsieur le Maire à signer une convention, dont une copie est jointe.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/05/2018,
de la réception le 31/05/2018 - Et de l'affichage le 31/05/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180531-DE_2018_034-DE

DE_2018_035 : TRAVAUX MENUISERIE SALLE DES FETES EVA PARIS

Vu le dispositif de la Communauté de Communes du Castelrenaudais au titre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,

Vu la mission de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire,

Vu l'étude réalisées sur les économies d'énergies sur les bâtiments communaux par l'ADAC,

Vu le chiffrage estimatif du projet de remplacement des menuiseries de la salle des Fêtes Eva Paris,

Vu les demandes et les aides financières accordées dans le cadre des Economies d'Energies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme le remplacement des menuiseries à la salle des fêtes - Eva Paris,

Autorise Monsieur le Maire à l'exécution des travaux qui seront réalisés par M.E.S. – 1 rue du Commerce – 37110 MONTHODON pour un montant HT de 21 415.65 € et de T.T.C. de 22 593.51 €.

Les crédits sont inscrits au budget communal 2018 – opération 258 à la section d'investissement.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/05/2018,
de la réception le 31/05/2018 - Et de l'affichage le 31/05/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180531-DE_2018_035-DE

DE_2018_036 : TRANSFORMATION POSTE CUI-CAE EN PEC

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Vu l'arrêté régional du 1 avril 2015 fixant dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) le montant de l'aide de l'Etat pour les contrats Initiatives Emploi (CIE) et les contrats dans l'Emploi (CAE), et notamment l'article 3 stipulant les dérogations qui peuvent être accordées sur la durée,

Vu la délibération n° 2016_047 du 28 juin 2018 portant création d'un emploi CUI-CAE,

Vu la mise en place des Contrats Emploi Compétences,

Rappelle que la prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir ce contrat et de solliciter une dérogation sur la durée qui peut être portée à 12 mois,

Je vous propose de renouveler un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi en Parcours emploi Compétences dans les conditions fixées ci-après, du 16 juin 2018 jusqu'au 15 juin 2019 et donc de m'autoriser

à signer la convention avec Pole Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 12 mois maximum, sous réserve du renouvellement préalable de la convention tripartite.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de maintenir le poste d'adjoint technique Territoriale de 2^{ème} classe dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » désormais en contrat PEC Parcours Emploi Compétences.
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 12 mois maximum, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire de 9.88 € multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/05/2018,
de la réception le 31/05/2018 - Et de l'affichage le 31/05/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180531-DE_2018_036-DE

DE_2018_037 : ADHÉSION AU SERVICE RGDP du SYNDICAT AGEDI ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée:

Le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

De mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,

De l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,

De désigner comme DPO (DPD) mutualisé., M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité .

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/06/2018,
de la réception le 05/06/2018 - Et de l'affichage le 05/06/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20180531-DE_2018_037-DE

DÉCISIONS

N°2018-11	Changement des Menuiseries Ecole 23 rue du Commerce	Entreprise MES T.T.C. 1 548.21 €
N° 2018-12	Changement des Menuiseries Mairie 1 rue du 8 Mai 1945	Entreprise MES T.T.C. 4 288.09 €

DIVERS

Maîtrise d'œuvre Voirie sur 3 Ans

Un seul pli a été réception en mairie, ce dossier sera revu en prochain conseil.

Travaux de broyage des Accotements

Pli retenu : Eta Navarre Emmanuel

Travaux au Monument aux Morts

Il devis présenté s'élève à un montant HT de 3 102.21 €. Dans le cadre de ces travaux de rénovation, le Comité de Soutien du souvenir Français sera sollicité sur une aide financière.

Bilan Agronomique et Environnemental des boues de la Station de La Grange David

Programme Prévisionnel D'Épandage Année 2018 de la Station d'Épuration Arjowiggings à Bessé-sur-Braye(72)

Les dossiers sont disponibles et consultables en mairie aux heures d'ouverture au public

Logements

Le conseil est informé de la nécessité du recours à un avocat dans le cadre des loyers impayés

D.E.T.R.

Le conseil est informé de la notification de subvention accordée au titre de la D.E.T.R. pour la réhabilitation de la salle Associative d'un montant de 52 166.00 €.

Départ en Retraite

Le Conseil est informé du départ en retraite de 2 agents au 1^{er} septembre 2018.

Le secrétaire
Madame BEGAULT Laura

le Maire,
Olivier PODEVIN